

«Tous les MRE sont invités à participer au référendum»

Lors du discours royal en date du 17 juin 2011, le Souverain a annoncé une série de mesures constitutionnelles concernant la communauté marocaine résident à l'étranger (MRE). Driss Ajbali, membre et dirigeant du CCME (Conseil de la communauté marocaine à l'étranger) s'exprime et décode les aspects institutionnels de la prochaine Constitution.

La Nouvelle Tribune : Qu'est-ce qui va changer dans l'implication des MRE après le discours royal du 17 juin 2011 et la présentation de la nouvelle Constitution ?

Driss Ajbali : D'abord on va mettre fin à toutes ces polémiques sur le droit politique des Marocains du Monde. Non pas que la Constitution

de 1996 les privaient de ces droits, mais le projet constitutionnel 2011 leur consacre, et cela est inédit, pas moins de 4 articles dont celui de la constitutionnalisation du CCME. Cela étant dit, où qu'ils se trouvent dans le monde, les Marocains ne devraient pas se contenter d'être fiers des seuls 4 arti-

cles qui les concernent, mais de tout le projet constitutionnel qui doit être la source d'une grande fierté parce que ce projet met leur pays d'origine dans les standards internationaux.

Le Souverain a parlé de représentativité politique des MRE au Parlement lorsque, je cite, "la

maturité politique sera effective", que faut-il comprendre ?

Une Constitution, c'est un ensemble de dispositions qui fondent notre pacte commun. Elle n'a pas vocation à rentrer dans les détails ce qui revient naturellement à la loi et au législateur.

Si la participation politique, c'est-à-dire user de >>>

» son droit de voter ne pose pas de problème, la représentativité au Parlement avec ses deux Chambres, reste une question à « mûrir », il reviendra aux partis politiques de réfléchir aux modalités les plus adéquates pour réaliser cela.

Le CCME vient d'organiser un séminaire sur le thème Constitution / MRE, qu'est-ce qui est ressorti des débats ?

Tout d'abord, nous sommes très fiers d'avoir organisé le premier débat au lendemain du discours de Sa Majesté. Il y avait 150 invités de plus de 15 pays du monde qui ont eu l'occasion de rencontrer pas moins de 9 partis politiques en plus de tous les représentants des outils de bonne



gouvernance. Les échanges ont été d'un haut niveau et en plus de la teneur des débats, nous étions traversés par le sentiment de vivre un moment historique.

Un mot sur le déroulement du référendum du 1er juillet 2011 pour les MRE ?

Tous les MRE sont invités à participer au référendum à partir de leurs pays de résidence et pour cela, l'administration marocaine, dans les chancelleries et consulats, leur facilitera la tâche. Il suffira pour voter de justifier son identité marocaine par tout document. Que veut le peuple !

Propos recueillis par
Rachid Hallaouy